Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le 31/05/2023
ID : 038-213803091-20230525-AR20230525_30-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

VILLE de Poisat

ARRÊTÉ DU MAIRE

AR20230525_30
OBJET : Autorisation d'une buvette temporaire le 07/07/2023 – Kermesse APE

Le Maire de la commune de Poisat (Isère),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2212-2,
Vu les articles L3334-2 et L3321-1 du Code de la santé publique ;
Vu l'arrêté n° AR20230525_29 autorisant l'Association des Parents d'Élèves (APE) à occuper la cour de l'école élémentaire Jean Mermoz, le vendredi 7 juillet 2023 ;

Considérant la demande de l'Association des Parents d'Élèves en date du 10 mars 2023, pour l'ouverture d'une buvette temporaire lors de la kermesse annuelle le vendredi 7 juillet 2023 ;

Considérant que l'article L 48 du Code des débits de boissons subordonne à notre autorisation préalable l'ouverture des cafés et débits de boissons établis à l'occasion des foires et fêtes publiques, qu'il importe que les autorisations ainsi accordées ne soient préjudiciables ni au bon ordre, ni à la moralité publique,

ARRETE

Article 1 : A l'occasion de la kermesse annuelle, l'Association des Parents d'Élèves de Poisat, est autorisée à ouvrir un débit de boissons des groupes 1 et 3, à distribuer et consommer sur place, le **vendredi 7 juillet 2023, dans la cour de l'école élémentaire Jean Mermoz, de 15h30 à 23h30.**

Article 2 : Dans le cadre de cette manifestation, l'association s'engage à veiller à ne pas troubler la tranquillité publique et à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation et aucun déchet ne doit être laissé après.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de l'infraction.

Article 4 : Les services de la gendarmerie d'Eybens sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour visa en Préfecture de l'Isère par voie dématérialisée. Il sera rendu public par affichage et copie sera remise à la brigade de gendarmerie d'Eybens.

Poisat, le 25 mai 2023
Le Maire, Ludovic BUSTOS

COMMUNE DE POISAT (ISERE)